

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2014/797 - Construction et restructuration des collèges publics - 3121
Construction d'une salle polyvalente au collège Foch à
Haguenau**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente au collège Foch à Haguenau à l'équipe d'architectes ROUBY HEMMERLE associée aux bureaux d'études : C2BI -SIB ETUDES - SOLARES BAUEN - ID INGENIERIE - ESP - DENKINGER, pour un montant après négociation de 122 999,50 € H.T.

- autorise son président à :

- signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente au collège Foch à Haguenau avec l'équipe d'architectes ROUBY HEMMERLE, ainsi que les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question (notamment les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants de transferts en cas de changement de dénomination sociale),
- signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

